



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS- PERRET

## Fondation Notre-Dame

# Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte- Geneviève

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **Fondation Notre-Dame**

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte-Geneviève**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Sainte-Geneviève, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Sainte-Geneviève au 31 décembre 2025 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :  
  
130CF300E20342D...

Aurélie Joubin  
Associée

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
<b>COMPTE DE LIAISON</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	7 920	7 920		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	7 920	7 920		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	13 451	12 393	1 058	719
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	13 451	12 393	1 058	719
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	167 793		167 793	290 843
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	167 793		167 793	290 446
Obligations	100 000		100 000	200 056
Actions				
Autres (OPCVM, etc)	67 793		67 793	90 391
Obligations, intérêts courus à recevoir				397
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>189 164</b>	<b>20 313</b>	<b>168 851</b>	<b>291 562</b>
<b>CREANCES</b>	89 834		89 834	93 682
Créances clients, usagers et comptes rattachés	72 730		72 730	77 302
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance	17 104		17 104	16 380
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				17 132
Valeurs Mobilières de Placement				
Obligations				
Actions				17 132
Autres (OPCVM, etc)				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES</b>	1 850 951		1 850 951	1 139 540
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 940 786</b>		<b>1 940 786</b>	<b>1 250 353</b>
<b>Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 129 950</b>	<b>20 313</b>	<b>2 109 637</b>	<b>1 541 915</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		<b>4 280</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>250 859</b>	<b>253 741</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>208 303</b>	<b>(2 882)</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>759 161</b>	<b>550 859</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>759 161</b>	<b>550 859</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	183 351	156 080
<b>TOTAL II</b>	<b>183 351</b>	<b>156 080</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 877	60 610
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		5 260
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 083 247	764 827
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 167 124</b>	<b>830 697</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 109 637</b>	<b>1 541 915</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 965 154	1 740 921
Concours publics et subventions d'exploitation	10 000	41 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 955 154	1 699 921
<i>Dons manuels</i>	1 443 234	1 302 717
<i>Mécénats</i>	511 920	374 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		10 197
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		13 007
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	91 649	
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 056 804</b>	<b>1 740 921</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	489 354	455 983
Aides financières (projets engagés)	1 255 972	1 211 864
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Charges communes aux fondations abritées	46 803	42 319
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	741	719
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	118 921	78 280
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 911 791</b>	<b>1 789 164</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>145 013</b>	<b>(48 243)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	34 172	5 421
Autres intérêts et produits assimilés	29 275	41 655
Reprises sur dépréciations et provisions	2 764	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	22	1 015
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>66 233</b>	<b>48 091</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	56	2 847
Intérêts et charges assimilées	365	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie	2 523	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>2 943</b>	<b>2 847</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>63 290</b>	<b>45 244</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>208 303</b>	<b>(2 999)</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		117
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>117</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>117</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>2 123 037</b>	<b>1 789 129</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 914 734</b>	<b>1 792 011</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>208 303</b>	<b>(2 882)</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	182 057	180 977
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	182 057	180 977
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>2 021 388</b>	<b>2 021 388</b>	<b>1 748 129</b>	<b>1 748 129</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 955 154	1 955 154	1 686 914	1 686 914
- Dons manuels	1 443 234	1 443 234	1 302 717	1 302 717
- Legs, donations et assurance-vie			10 197	10 197
- Mécénat	511 920	511 920	374 000	374 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	66 233	66 233	61 215	61 215
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>10 000</b>		<b>41 000</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>91 649</b>	<b>91 649</b>		
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>2 123 037</b>	<b>2 113 037</b>	<b>1 789 129</b>	<b>1 748 129</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 337 547</b>	<b>1 337 547</b>	<b>1 324 693</b>	<b>1 324 693</b>
1.1 Réalisées en France	1 337 547	1 337 547	1 324 693	1 324 693
- Actions réalisées par l'organisme	2 385	2 385	2 310	2 310
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 255 972	1 255 972	1 211 864	1 211 864
- Accompagnement des projets	79 190	79 190	110 519	110 519
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>396 009</b>	<b>386 009</b>	<b>329 341</b>	<b>288 341</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	396 009	386 009	329 341	288 341
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 257</b>	<b>62 257</b>	<b>59 698</b>	<b>59 698</b>
3.1 Frais de gestion	46 803	46 803	42 319	42 318
3.2 Frais de gestion immobilière	12 511	12 511	14 533	14 533
3.3 Charges financières	2 943	2 943	2 846	2 846
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>118 921</b>	<b>118 921</b>	<b>78 280</b>	<b>78 280</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 914 734</b>	<b>1 904 734</b>	<b>1 792 011</b>	<b>1 751 011</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>208 303</b>	<b>208 303</b>	<b>(2 882)</b>	<b>(2 882)</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	182 057	182 057	180 977	180 977
Bénévolat	182 057	182 057	180 977	180 977
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>182 057</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>	<b>180 977</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	46 576	46 576	49 648	49 648
Réalisées en France	46 576	46 576	49 648	49 648
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	79 783	79 783	79 705	79 705
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	55 698	55 698	51 624	51 624
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>182 057</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>	<b>180 977</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
- Réalisées en France	1 337 547	1 324 693	Cotisations sans contreparties	2 021 388	1 748 125
- Actions réalisées directement	1 337 547	1 324 693	Dons manuels	1 443 234	1 404 017
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 385	2 310	Legs, donations et assurances-vie	511 920	10 197
- Accompagnement des projets	1 255 972	1 211 864	Mécénats	272 700	272 700
	79 190	110 519	Autres ressources liées à la générosité du public	66 233	61 215
Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	386 009	288 341			
- Frais d'appel à la générosité du public	386 009	288 341			
- Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	62 257	59 698			
- Frais de gestion	46 803	42 318			
- Frais de gestion immobilière	12 511	14 533			
- Charges financières	2 943	2 846			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 785 813</b>	<b>1 672 732</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 021 388</b>	<b>1 748 129</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	118 921	78 280	<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	91 649	
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>	208 303		<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>		<b>2 882</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 113 037</b>	<b>1 751 011</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 113 037</b>	<b>1 751 011</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	250 859	253 741
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	208 303	(2 882)
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	459 161	250 859

## FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	46 576	49 648	182 057	180 977
Réalisées en France	46 576	49 648	182 057	180 977
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	79 783	79 705		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	55 698	51 624		
<b>TOTAL</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>

### RESSOURCES DE L'EXERCICE

<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	182 057	180 977
Bénévolat	182 057	180 977
Prestations en nature		
Dons en nature		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>	
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>156 080</b>
(-) utilisation	91 649
(+) report	118 921
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>183 352</b>
	<b>77 800</b>
	<b>78 280</b>
	<b>156 080</b>

**FONDATION SAINTE-GENEVIEVE**

En euros

<b>LEGS, DONATIONS &amp; ASSURANCES-VIE</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Produits</b>		<b>10 197</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie		10 197
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>Charges</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>SOLDE</b>		<b>10 197</b>



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame

2025

ANNEXE  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

## ANNEXE

<b>1. ACTIVITE DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. OBJET.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025 .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE.....</b>	<b>4</b>
2.1.1. <i>Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.....</i>	<i>5</i>
<b>2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....</b>	<b>5</b>
2.2.1. <i>Comptabilisation des dotations &amp; de revenus des dotations.....</i>	<i>6</i>
2.2.2. <i>Fonds dédiés .....</i>	<i>6</i>
2.2.3. <i>Traitement des legs et donations .....</i>	<i>7</i>
2.2.4. <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées .....</i>	<i>8</i>
2.2.5. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles .....</i>	<i>8</i>
2.2.6. <i>Autres titres immobilisés.....</i>	<i>9</i>
<b>2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....</b>	<b>9</b>
<b>3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....</b>	<b>10</b>
3.1.1. <i>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles.....</i>	<i>10</i>
3.1.2. <i>Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement .....</i>	<i>10</i>
3.1.3. <i>Disponibilités.....</i>	<i>11</i>
3.1.4. <i>Créances.....</i>	<i>11</i>
3.1.5. <i>Créances clients et comptes rattachés .....</i>	<i>12</i>
<b>3.2. NOTES SUR LE PASSIF .....</b>	<b>12</b>
3.2.1. <i>Fonds associatifs.....</i>	<i>12</i>
3.2.2. <i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....</i>	<i>12</i>
3.2.3. <i>Fonds reportés liés aux legs et donations .....</i>	<i>14</i>
3.2.4. <i>Etats des échéances des dettes .....</i>	<i>14</i>
3.2.5. <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</i>	<i>14</i>
3.2.6. <i>Charges à payer.....</i>	<i>14</i>
<b>4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>15</b>
<b>4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....</b>	<b>15</b>
<b>4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....</b>	<b>15</b>
<b>4.3. PROJETS SOUTENUS.....</b>	<b>15</b>
<b>5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) .....</b>	<b>15</b>
<b>5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....</b>	<b>16</b>
5.1.1. <i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....</i>	<i>16</i>
5.1.2. <i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) .....</i>	<i>16</i>
5.1.3. <i>Subventions &amp; autres concours publics (rubrique 3) .....</i>	<i>16</i>
5.1.4. <i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	<i>16</i>
5.1.5. <i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	<i>16</i>

5.1.6.	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)</i>	16
<b>5.2.</b>	<b>EMPLOIS</b>	<b>16</b>
5.2.1.	<i>Contenu des missions sociales</i>	16
5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds</i>	17
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	17
5.2.4.	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	17
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>18</b>
<b>6.1.</b>	<b>LOCAUX</b>	<b>18</b>
<b>6.2.</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>18</b>
<b>6.3.</b>	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES</b>	<b>18</b>
<b>6.4.</b>	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>19</b>
<b>6.5.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>19</b>
6.5.1.	<i>Engagements donnés</i>	19
6.5.2.	<i>Engagements reçus</i>	19

## 1. ACTIVITE DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

La Fondation Sainte-Geneviève a été créée le 23 novembre 2010, dans le but de soutenir, principalement dans le diocèse de Nanterre, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif ainsi que dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication. La Fondation a une vocation pérenne. Elle est présidée de droit par l'évêque de Nanterre.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice 2025

- En 2025, la Fondation Sainte-Geneviève a collecté plus de 1,95 m€, en progression de 13 % par rapport à 2024 (1,74 m€).
- Plus de la moitié des montants collectés sont réunis au cours de son événement phare « Le Parvis Solidaire », permettant de financer 15 projets pour 890 k€ ainsi que des projets « surprises » pour un montant de 78 k€.
- Au total, plus de 1,3 m€ ont été accordés à 42 projets, suivis attentivement par le Comité exécutif.
- La Fondation a un ratio d'appel public à la générosité de 18 %.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation Sainte-Geneviève sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Sainte-Geneviève est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

### 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),

- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649\_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589\_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

## 2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation Sainte-Geneviève comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

### 2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

### 2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant

de l'exercice Fondation Sainte-Geneviève. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

▪ **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation Sainte-Geneviève sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### **2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées**

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2024.

#### **2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels             | 1 an  |
| - Matériel de bureau    | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations. La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- Pour 50 % Gros Œuvre
- Pour 20 % Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- Pour 30 % Agencements :
  - Chauffage Climatisation
  - Ascenseurs monte-charges
  - Electricité câblage
  - Plomberie et autres
  - Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

### 2.2.6. Autres titres immobilisés

Les obligations et les OPCVM à long terme sont comptabilisées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général.

## 2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfiques et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. La Fondation Sainte Geneviève est une fondation collectrice.



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Logiciel	7 920			7 920
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 371	1 080		13 451
<b>TOTAL</b>	<b>20 291</b>	<b>1 080</b>		<b>21 371</b>

**Tableau des amortissements**

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

*Tableau des amortissements techniques :*

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Logiciel	7 920			7 920
Matériel de bureau informatique, mobilier	11 652	741		12 393
<b>TOTAL</b>	<b>19 572</b>	<b>741</b>		<b>20 313</b>

##### 3.1.2. Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement

*Tableau des mouvements de l'exercice :*

<i>Chiffres en euros</i>	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision et Amortisse- ment	Valeur Nette au 31/12/2025
Obligations	200 750		100 750	100 000	0	100 000
Obligations, intérêts courus à recevoir	397		397	0		0
Autres titres immobilisés	90 391		22 598		0	67 793
<b>TOTAL</b>	<b>291 538</b>		<b>123 745</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>167 793</b>

	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
<i>Chiffres exprimés en euros</i>						
Valeurs mobilières de placement - Actions	19 896	19 085	38 981	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19 896</b>	<b>19 085</b>	<b>38 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.3. Disponibilités

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret Compte Courant et comptes à terme	<b>1 850 951</b>	<b>1 139 540</b>

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret, des comptes à terme ou des sicav monétaires. Les montants indiqués comprennent les soutiens accordés à des projets non encore versés (58 % des disponibilités) et aux fonds dédiés (10 % des disponibilités).

Il est à noter qu'à la suite de cessions d'immobilisations financières et à la trésorerie disponible, un compte à terme a été ouvert d'un montant de 700 k€ durant l'exercice 2025 en complément de celui de 236 k€ ouvert en 2024.

### 3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	72 730	72 730	
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	17 104	17 104	
<b>TOTAL</b>	<b>89 834</b>	<b>89 834</b>	

L'essentiel des créances provient des dons reçus au 31/12/2025 et non encore encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2026.

### 3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	72 730		72 730	77 302
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>72 730</b>		<b>72 730</b>	<b>77 302</b>

## 3.2. Notes sur le Passif

### 3.2.1. Fonds associatifs

2025		2024
Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat
300 000	300 000	300 000

*Chiffres en Euros*

Les fonds associatifs n'ont pas été modifiés depuis la création de la Fondation en 2010.

### 3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

#### Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

<b>Report à nouveau au 01/01/2025</b>	<b>250 859</b>
<b>Résultat 2025</b>	<b>208 303</b>
<b>Report à nouveau au 31/12/2025</b>	<b>459 162</b>

La Fondation Sainte-Geneviève dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

## Fonds dédiés spécifiques :

Chiffres exprimés en euros	2024		2025			dont Fonds dédiés sans variation sur les 2 derniers exercices	
	Fonds dédiés spécifiques	Solde au 31/12/2024	Charges affectées du fonds 2025	Ressources affectées 2025	Montant total de la variation		Au 31/12/2025
Fonds orgues Saint Jean-Baptiste de Neuilly	11 012	11 012			- 11 012	0	
Fonds le Village Notre Dame	60 637	60 644	101		-60 543	94	
Fonds le Vestiaire Solidaire Vaucresson	64 430	1 540	22 000		20 460	84 890	
Fonds Le Parvis	20 000	20 000	25 900		5 900	25 900	
Fonds Gala St Dominique	0	2 433	34 750		32 317	32 317	
Fonds CELIJE	0	350	5 000		4 650	4 650	
Fonds 800 ans St Louis Garches	0	389	5 550		5 161	5 161	
Fonds aide retour à l'emploi	0		30 338		30 338	30 338	
<b>Total</b>	<b>156 079</b>	<b>96 368</b>	<b>123 639</b>		<b>27 271</b>	<b>183 350</b>	

Durant l'exercice 2025, quatre nouveaux fonds dédiés ont été créés en raison de dons reçus au titre de 2026 pour des évènements futurs.

Le fonds des Orgues de Saint Jean-Baptiste de Neuilly a été soldé durant l'exercice.

Les fonds pour le Village Notre-Dame 2023, le Vestiaire Solidaire de Vaucresson 2023 ainsi que Le Parvis ont bénéficié de nouvelles ressources en 2025.

### 3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

La Fondation n'ayant ni legs ni donations en cours, il n'y a donc pas de fonds reportés sur l'exercice

### 3.2.4. Etats des échéances des dettes

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	83 877	83 877		
Dettes sur legs et donations				
Autres dettes et charges communes	13 253	13 253		
Projets bénéficiaires restant à solder	1 069 994	1 069 994		
<b>TOTAL</b>	<b>1 167 124</b>	<b>1 167 124</b>		

La Fondation vote en Comité exécutif des soutiens aux projets. Les associations bénéficiaires reçoivent ensuite un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. La Fondation s'assure régulièrement de la bonne réalisation des projets. En cas de besoin, le montant accordé peut être partiellement annulé.

### 3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	83 253	59 166
Fournisseurs factures non parvenues	624	1 444
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>83 877</b>	<b>60 610</b>

### 3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres exprimés en euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 877	60 610
Dettes des legs ou donations		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Soutiens de projets engagés à verser	1 069 994	759 431
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes et Communes	13 253	10 656
<b>DETTES</b>	<b>1 167 124</b>	<b>820 526</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Legs, donations et assurances-vie

Sur l'exercice, la fondation Sainte-Geneviève n'a bénéficié d'aucun legs ni assurance vie.

### 4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 912 896 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2025 pour la Fondation du Fondation Sainte-Geneviève à 46 803 €.

### 4.3. Projets soutenus

Chiffres exprimés en euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	43	1 255 972
Accompagnement et suivi des projets		79 190
Actions réalisées directement		2 385
<b>Total des missions sociales Fondation</b>	<b>43</b>	<b>1 337 547</b>

Tous les projets sont décidés par le Comité exécutif. L'instruction, l'accompagnement et le suivi de la réalisation des projets par les associations sont assurés par la déléguée générale adjointe pour une partie de son temps, par les chargées de projets ainsi que par des bénévoles. Depuis 2023, la Fondation s'est dotée d'un logiciel de gestion des projets (développé par la Fondation Notre Dame) afin de mieux suivre les demandes des associations soutenues (« Actions réalisées directement »).



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

## **5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine**

### **5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)**

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

### **5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)**

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

### **5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)**

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires. A titre exceptionnel, la Fondation Sainte-Geneviève a encaissé des subventions en 2025 de la part de la DRFIP d'Ile de France et du département des hauts de Seine pour la réalisation du Parvis Solidaire.

### **5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs**

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.2.

### **5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)**

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3

### **5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)**

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## **5.2. Emplois**

### **5.2.1. Contenu des missions sociales**

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation se caractérisent par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

### **5.2.2. Frais de recherche de fonds**

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### **5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### **5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

La Fondation Sainte-Geneviève participe aux frais pour ses locaux au 85, rue de Suresnes à Nanterre.

### 6.2. Effectifs

La Fondation Sainte-Geneviève bénéficie d'une équipe composée de permanents et de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps à l'appel public à la générosité et une partie de leur temps aux missions sociales. Deux étudiants en contrat de professionnalisation aident l'équipe.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2024	1	1,00	1	0,96	<b>0,96</b>	<b>1,96</b>
2025	1	1,00	1	0,50	<b>0,50</b>	<b>1,50</b>

### 6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation Sainte-Geneviève bénéficie en 2025 de la contribution de 8 bénévoles, représentant 1,92 ETP, dont le délégué général de la Fondation.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.  
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2025	Valorisation 2025
Bénévoles	1,80	159 903
B. Comité	0,19	22 154
	<b>1,99</b>	<b>182 057</b>

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>	182 057	180 977	<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	182 057	180 977
Réalisées en France	46 576	49 648	Bénévolat	182 057	180 977
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	79 783	79 705			
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	55 698	51 624			
<b>TOTAL</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>	<b>TOTAL</b>	<b>182 057</b>	<b>180 977</b>
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>				156 080	77 800
(-) utilisation					77 800
(+) report				27 270	
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>				183 350	156 080

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 88 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### 6.5. Engagements hors bilan

##### 6.5.1. Engagements donnés

Chiffres exprimés en euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Engagements Reçus</b>	30 000		30 000	

Un mécène s'est engagé en 2024, par convention, à effectuer un versement de 30 000 € en 2025 (exécuté en mai 2025) et le même montant en 2026.

##### 6.5.2. Engagements reçus

La Fondation Sainte-Geneviève n'a pas d'engagement reçu au 31/12/2025.

